



**LA FERTÉ ALAIS  
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION**

21 mars 2019

**DATE D'AFFICHAGE**

21 mars 2019

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 16

**OBJET :**

**Demande de subvention  
au Département pour  
l'installation de deux  
plateaux ralentisseurs  
Route de Guigneville**

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture  
le 29/03/2019

Publiée le 29/03/2019

Notifiée le 29/03/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L'an deux mille dix-neuf, le 27 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

**Etaient présents :**

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Jacqueline GALEAZZI, Claire HERLIN, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, Isabelle QUESNE, Alexa PELAGE, Lionel LAFONTAINE, Mauricette FERRAND, Guy PETITBON, Michelle LUCARAIN, José AZEVEDO, Marie-Colette MAHIER

**Etaient absents :**

Yves MARRE  
Stéphane LE PECULIER  
Mélanie MATHIEU  
André RIETZ  
Camille CRONIER  
Caroline PARATRE  
Christine CASIMIR  
Carole DEFFAIN  
Katia MERLEN  
Philippe AUTRIVE

**Etaient absents excusés :**

Hervé FRANEL  
Alain DENIMAL donne pouvoir à Isabelle QUESNE  
Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT

**DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR  
L'INSTALLATION DE DEUX PLATEAUX RALENTISSEURS  
ROUTE DE GUIGNEVILLE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1,

**CONSIDERANT** la vitesse excessive de certains automobilistes route de Guigneville,

**CONSIDERANT** que le Département de l'Essonne, au titre de son dispositif de subvention via les amendes de police, peut être sollicité par les communes de moins de 10 000 habitants,

Madame le Maire expose à l'assemblée, que dans le cadre de l'aménagement de deux plateaux ralentisseurs route de Guigneville, la commune souhaite solliciter le Département pour cet investissement portant sur l'aménagement et l'équipement afin d'améliorer la sécurité des usagers sur cette route.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE**

- **SOLLICITE** les subventions auprès du Conseil Départemental correspondantes au titre des amendes de police.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,

Mariannick MORVAN

